

Madame Monsieur  
rue \_\_\_\_\_  
05200 \_\_\_\_\_

Odalp  
chalet de Saint Surnin  
av Général de Gaulle  
05200 Embrun

Madame, Monsieur

Pour le paiement de v/facture n° \_\_\_\_\_, du \_\_\_\_\_,  
d'un montant de \_\_\_\_\_ euros

veuillez trouver, en annexe à ce courrier, un chèque de \_\_\_\_\_ euros,

dont la valeur correspond au total de cette facture **moins le montant HT des lignes 1 et 4 de la facture**, à savoir :

la ligne 1 Abonnement part investissement 13,50 € (a)

la ligne 4 Consommation part investissement \_\_\_\_\_ € (b)

soit, un total impayé à ce jour de \_\_\_\_\_ € (a+b)

### **En effet,**

selon l'*Association de Défenses des Usagers de l'Eau et de l'Assainissement de l'Embrunais (ADUEA)* :

Ces montants correspondent à ce que le *contrat de concession* vous autorise à prélever auprès des usagers au titre du *remboursement de votre financement (10 M€) des 29 programmes de travaux concessifs*.

Au cours des 10 premières années de fonctionnement de la concession, les usagers vous auraient versé, au titre des lignes 1 et 4 de la facture, environ 4,8 M€.

**Mais ce montant n'aurait permis de baisser que de 512.000 euros le capital dû au début de la concession (01-01-2010)** sans que l'on sache à quoi a servi la différence ((4,8 M€ - 0,512 M€)

Par ailleurs, **les conclusions de l'Audit du Contrat**, fait en 2016 à la demande de la *Communauté de Communes de l'Embrunais*, concluent à la **toxicité financière du contrat**, lourdement pénalisante pour les usagers et pour la capacité de décision des élus.

Voilà les raisons pour lesquelles je m'adresse à vous, **titulaire-gestionnaire-exploitant d'une Délégation de Service Public par voie de Concession**.

Afin de vous demander d'accepter que je diffère temporairement le paiement du montant de ces deux lignes, et ce jusqu'à ce que vous me donniez des explications, précises et justifiées, concernant les points suivants :

- 1) **Le montant de ces prélèvements semestriels** est calculé pour le remboursement de votre financement de l'ensemble des 29 programmes de travaux concessifs (réalisés et non réalisés) **OU SEULEMENT pour celui des travaux déjà réalisés ?**
- 2) Quel est **le coût prévisible** des travaux non encore réalisés au 31-12-2021 ?
- 3) **Le retard** dans la réalisation de ces travaux est imputable à qui : à la Collectivité ? à vous ?
- 4) Quel est, à la fin du douzième exercice (le 31-12-2021) **le total cumulé des prélèvements faits auprès des usagers** concernant les lignes *Abonnement part investissement* et *Consommation par investissement* ?
- 5) Quel est, à la fin du douzième exercice (le 31-12-2021) le montant global encaissé par vous au titre des **subventions publiques** affectées aux travaux déjà réalisés ?
- 6) **Quel est le montant du capital encore dû au 31-12-2021 ?**

En vous remerciant par avance pour vos réponses à ces questions,  
et dans l'attente de les lire,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations